



Arnaud Bouissou / Terra

RÉSEAU DE CHALEUR

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

L'unité de production de chaleur qui peut être, par exemple, une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers, une chaufferie alimentée par un combustible (fioul, gaz, bois...), une centrale de géothermie profonde, ... Généralement un réseau comporte une unité principale qui fonctionne en continu et une unité d'appoint utilisée en renfort pendant les heures de pointe, ou en remplacement lorsque cela est nécessaire.

Repères nationaux et régionaux

Depuis une décennie, la France s'est engagée dans une démarche de relance et de « verdissement » des réseaux de chaleurs. La loi de transition énergétique a ainsi fixé l'objectif ambitieux de multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030 par rapport à 2012.

Chiffres-clés régionaux

En région Nouvelle-Aquitaine, on dénombre 410 réseaux de chaleurs en fonctionnement à la fin de l'année 2022.

Parmi ceux-ci, 378 réseaux (92%) sont alimentés par de l'énergie produite à partir de biomasse alors qu'une dizaine distribuent de la chaleur générée par des énergies fossiles, principalement du gaz naturel.

Les réseaux de chaleur régionaux ont distribué de l'ordre de 1 829 GWh en 2021, dont 1 478 GWh d'énergie renouvelable, soit un taux global d'énergie renouvelable dans les réseaux de chaleur d'environ 81% en Nouvelle-Aquitaine.

Actions ADEME pour développer les réseaux de chaleurs



Affiner l'état des lieux des réseaux de chaleur et identifier les potentiels - La feuille de route de l'ADEME prévoit en particulier de :

- Travailler avec le CEREMA et AMORCE pour lister des collectivités où un potentiel pertinent a été identifié ;
- Procéder à une « revue de portefeuille » avec les exploitants (Dalkia, Cofely, IDEX, Coriance, ...) ;
- Lister les schémas directeurs réseaux de chaleur financés par l'ADEME sur les 5 dernières années et prendre connaissance du contenu de ces schémas ;
- Faire le point avec l'AREC pour identifier les zones géographiques (notamment plus rurales) où il y a de la densité de consommation d'énergie et pas encore de réseau de chaleur EnR ;
- Identifier les réseaux de chaleur existants alimentés en énergies fossiles et faire le point sur les contrats correspondants ;
- Dresser une liste la plus exhaustive possible des collectivités où la mise en place ou l'extension d'un Réseau de Chaleur alimenté aux EnR est pertinent, afin de prioriser l'action.

Mener des actions prospectives vers les collectivités où un potentiel a été identifié

Il s'agirait tout d'abord de mettre à disposition aux relais EnR ou aux chargés de mission Contrat Chaleur Renouvelable territoriaux de l'ADEME, la liste des collectivités plus « rurales » où de potentiels « petits » réseaux de chaleur sont envisageables afin de solliciter ces collectivités pour mener une étude d'opportunité d'un Réseau de Chaleur.

Pour les collectivités plus « urbaines », la feuille de route de l'ADEME prévoit :

- La préparation d'éléments pour convaincre les collectivités correspondantes de l'intérêt de réfléchir aux Réseaux de Chaleur Urbaine ;
- La prise de rendez-vous des référents territoriaux du pôle TE ADEME avec les élu.e.s et services ;
- La mise à disposition des accompagnements que l'ADEME peut apporter (étude de faisabilité, schéma directeur, aide à l'investissement).

Actions État pour développer les réseaux de chaleurs

→ **Promouvoir les réseaux de chaleur en pôle EnR départementaux** en présentant en particulier aux collectivités :

- les atouts des réseaux de chaleur ;
- les dispositifs d'accompagnement ADEME (et autres).

→ **Relayer le service France Chaleur Urbaine**

Hébergé par la DRIEAT d'Île-de-France, ce service gratuit proposé par l'État promeut le chauffage urbain et agit en tiers de confiance en mettant en relation les copropriétaires et gestionnaires de bâtiments tertiaires avec les opérateurs des réseaux de chaleur.



France Chaleur Urbaine (<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr>) a pour objectif de :

- Outiller : mise à disposition d'outils afin de valoriser les réseaux de chaleur (test de raccordement, cartographie des réseaux, simulateur de CO2...);
- Informer : centralisation d'informations et de données sur les réseaux de chaleur et potentiels de raccordement ;
- Mettre en lien : mise en relation de prospects intéressés par la solution réseau de chaleur avec les gestionnaires des réseaux les plus proches.

Raccordement des bâtiments de l'État

La DRFIP de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde est chargé de :

- Identifier les réseaux sur lesquels les bâtiments de l'état pourrait se raccorder ;
- Identifier les bâtiments prioritaires ;
- Se mettre en relation avec les gestionnaires de réseaux de chaleur concernés.